

Campagne du printemps pour les étudiants



Modalités

Lorsque vous ouvrez **n'importe lequel** des comptes suivants dans n'importe quelle succursale de BMO ou en ligne sur [bmo.com](https://www.bmo.com) du **1^{er} mars au 30 avril 2024** (la « période de l'offre »), vous pourrez obtenir ce qui suit :

1. Une **prime de 100 \$ et une pizza Domino's par mois pendant six mois** lorsque vous ouvrez un compte de chèques principal pour étudiants en dollars canadiens. Consultez les modalités de l'**offre liée au compte de chèques pour étudiants** ci-dessous.
2. Une **valeur estimative de 75 \$ en intérêt total** avec un taux d'intérêt promotionnel de 5,50 % (« **taux promotionnel total** ») sur un solde de 4 300 \$ maintenu pendant 120 jours, lorsque vous ajoutez un Compte amplificateur d'épargne à votre compte de chèques pour étudiants. Reportez-vous aux modalités du **taux promotionnel sur le compte d'épargne** ci-dessous.
3. Un **taux de remise allant jusqu'à 5 %** au cours des trois premiers mois – **soit jusqu'à 125 \$** avec une nouvelle **carte Mastercard^{MD*} BMO Remises pour étudiants**. Consultez les modalités de l'**offre de carte de crédit** ci-dessous.



Offre groupée

Du 1^{er} mars au 30 avril 2024 (la « période de l'offre »), ouvrez un compte de chèques principal pour étudiants en dollars canadiens et faites approuver une demande de carte Mastercard^{MD*} BMO Remises pour étudiants ou de carte Mastercard^{MD*} BMO AIR MILES^{MD†} pour étudiants dans n'importe quelle succursale de BMO ou en ligne sur [bmo.com](https://www.bmo.com), et vous pourrez obtenir pendant six mois supplémentaires une pizza Domino's par mois pendant six mois supplémentaires (l'« offre groupée »).

1. Offre liée au compte de chèques pour étudiants

Pour être admissible à l'offre liée au compte de chèques pour étudiants, vous devez :

1. ouvrir un compte de chèques principal en dollars canadiens (le « **compte admissible** ») associé au programme Performance ou Privilège dans le cadre du programme de services bancaires à frais réduits pour étudiants (le « **programme à frais réduits admissible** »), et être inscrit dans une université, un collège ou un établissement d'enseignement professionnel au plus tard le **30 avril 2024**;

ET

2. fournir une adresse courriel valide* au moment de l'ouverture du compte. Si vous avez déjà fourni une adresse courriel, vous n'avez aucune autre mesure à prendre;

ET

3. prendre au moins deux des mesures suivantes dans le compte principal** dans les 60 jours suivant l'ouverture du compte (pour en savoir plus, consultez la section sur les transactions admissibles ci-dessous) :
 - a. envoyer ou recevoir **deux transactions Virement Interac^{MD\$}** d'au moins 50 \$;
 - b. effectuer un **paiement de facture admissible** d'au moins 50 \$ par l'intermédiaire des Services bancaires en ligne de BMO ou de l'appli Services mobiles BMO à un fournisseur. Un virement de votre compte de chèques de BMO à un autre produit de BMO n'est pas considéré comme un paiement de facture admissible;
 - c. effectuer un prélèvement automatique

✓ Transactions admissibles

- Envoyer ou recevoir deux (2) transactions Virement InteracMD\$ (d'au moins 50 \$) dans les 60 jours suivant l'ouverture du compte.
- Effectuer un (1) paiement de facture (d'au moins 50 \$) à un fournisseur par l'intermédiaire des Services bancaires en ligne de BMO ou de l'appli Services mobiles BMO à partir de votre compte de chèques principal** dans les 60 jours suivant l'ouverture du compte. Un virement de votre compte de chèques de BMO à un autre produit de BMO n'est pas considéré comme un paiement de facture admissible;
- Établir un (1) prélèvement automatique, comme un règlement de factures par prélèvement automatique à un fournisseur de services (p. ex., abonnement ou adhésion à un centre de conditionnement physique) ou un prélèvement automatique pour une marge de crédit de BMO à partir de votre compte de chèques principal**. Le premier paiement de chaque prélèvement automatique doit être porté au débit de votre compte de chèques principal** dans les 60 jours suivant l'ouverture de ce dernier.

✗ Exclusions

- Tous les autres programmes de services bancaires qui ne sont pas des programmes à frais réduits admissibles.
- Les clients qui sont déjà titulaires d'un compte de chèques principal en dollars canadiens ou américains ou d'un compte de chèques à intérêts en dollars canadiens ou américains (chacun étant un « **compte existant** ») ne sont pas admissibles à l'offre liée au compte de chèques pour étudiants.
- Les clients qui ont fermé leur compte existant entre le **1^{er} février 2023 et le 30 avril 2024** et qui ouvrent par la suite un autre compte de chèques ne sont pas admissibles à l'offre liée au compte de chèques pour étudiants.
- Si des clients ouvrent un compte de chèques conjoint, aucune prime ne sera versée si l'un ou l'autre des titulaires a un compte existant ou s'il ferme son compte existant pendant la période de l'offre et ouvre un autre compte de chèques par la suite.
- Si le compte de chèques est initialement ouvert comme un compte individuel et qu'il est par la suite converti en compte conjoint avec un client possédant un compte de chèque existant de BMO, aucune prime ne sera versée.
- Les employés de la Banque de Montréal et les personnes habitant avec eux ne sont pas admissibles à l'offre liée au compte de chèques pour étudiants.
- Les membres de la communauté de la Défense canadienne et les personnes habitant avec eux ne sont pas admissibles à l'offre liée au compte de chèques pour étudiants.

ⓘ Autres modalités

Limite d'une offre liée au compte de chèques pour étudiants par client. Si vous vous inscrivez à plusieurs programmes admissibles au cours de la période de l'offre, vous serez admissible à une seule offre liée au compte de chèques pour étudiants. Les clients qui sont cotitulaires d'un compte faisant partie d'un programme admissible ou qui ouvrent un compte conjoint sont admissibles à une seule offre liée au compte de chèques pour étudiants et seul le client titulaire du compte de chèques principal* peut obtenir la prime.

La prime sera versée d'ici au **31 juillet 2024**. Vous avez jusqu'au **30 septembre 2024** pour nous aviser si vous n'avez pas reçu de prime, afin que nous puissions vérifier si vous êtes bel et bien admissible à l'offre liée au compte de chèques pour étudiants

*L'offre liée à la pizza sera présentée sous forme de codes promotionnels ayant une durée de validité de 30 jours. Le code promotionnel sera envoyé à l'adresse courriel que vous avez indiquée et vous recevrez un code promotionnel par mois pendant six mois à compter **d'août 2024**. Le code promotionnel unique est valide une seule fois; aucune substitution. Limite d'un (1) code promotionnel par invité, par commande. Le code promotionnel ne peut être utilisé qu'en ligne. La pizza **DOIT** être commandée en ligne et **DOIT** être récupérée sur place. Ne s'applique pas à la livraison.*

Le code promotionnel n'est valable que pour une grande pizza avec une seule garniture. L'offre ne peut être combinée à aucune autre offre ni à aucun autre rabais. Ce code n'a aucune valeur marchande. Des frais sont exigés pour les articles supplémentaires. Les taxes applicables sont en sus. En vigueur dans les restaurants participants au Canada seulement. Des frais supplémentaires peuvent être exigés pour les garnitures de premier choix, certaines sauces, le fromage supplémentaire et certains types de pizzas, notamment les pizzas Pan façonnées à la main, les pizzas Croustinance, les pizzas sans gluten et les pizzas Festin.

La valeur au détail de 98,88 \$, à l'exclusion des taxes, pour une grande pizza avec une garniture par mois pendant six mois, est calculée en fonction du prix national de 16,48 \$ par pizza communiqué par Domino's.

Votre compte de chèques doit être ouvert, lié à un programme admissible et en règle (il ne doit pas, par exemple, présenter de découvert non autorisé ou être considéré en souffrance) au moment du versement de la prime. Si vous passez à un programme autre qu'un programme admissible, vous ne serez plus admissible à l'offre liée au compte de chèques pour étudiants. Le compte de chèques doit demeurer ouvert et associé à un programme admissible jusqu'au **30 avril 2025**. Les clients qui ferment leur compte de chèques ou passent à un programme autre qu'un programme admissible avant le **30 avril 2025** ne seront plus admissibles à la prime. Si vous fermez le compte de chèques ou passez à un programme autre qu'un programme admissible et que la prime a été versée, nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de retirer la totalité de la prime du compte de chèques ou de vous envoyer une facture pour tout montant en suspens.

Cette offre liée au compte de chèques ne peut être combinée à aucune autre offre ou promotion ni à aucun autre programme de services bancaires à frais réduits qui n'est pas explicitement inclus ci-dessus. Nous pouvons modifier, prolonger ou retirer l'offre liée au compte de chèques en tout temps, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de suspendre, de limiter ou de révoquer l'offre liée au compte de chèques ou d'y rendre un client non admissible si nous soupçonnons que le client en question a manipulé l'offre ou en a abusé, ou encore qu'il a contrevenu à son équité, à son intégrité ou à son déroulement. Le compte de chèques principal** est celui que vous désignez pour le prélèvement des frais liés à votre programme de services bancaires, par exemple les frais mensuels du programme et les frais de transaction.

Confidentialité

Les communications par courriel concernant l'offre Domino's seront gérées par notre partenaire, ARM Marketing Inc., qui utilisera vos renseignements exclusivement aux fins du traitement de l'offre. Pour prendre connaissance du Code de confidentialité de BMO, consultez la page bmo.com/confidentialite.

En acceptant cette offre, vous reconnaissez avoir lu et accepté les présentes modalités et vous consentez à être lié par celles-ci. Tout avis émis par BMO concernant cette offre est réputé transmis le jour où il est publié sur le site Web de la Banque.

2. Taux d'intérêt promotionnel pour le compte d'épargne

Pour être admissible au taux d'intérêt promotionnel pour le compte d'épargne, vous devez, pendant la période de l'offre :

1. ouvrir un compte de chèques principal en dollars canadiens (le « **compte admissible** ») lié au programme Performance ou Privilège dans le cadre du programme de services bancaires à frais réduits pour étudiants (le « **programme à frais réduits admissible** »).

ET

2. ouvrir un Compte amplificateur d'épargne;

ET

3. faire un dépôt dans le Compte amplificateur d'épargne

Pour connaître toutes les modalités de l'offre de taux d'intérêt promotionnel, cliquez [ici](#).

À titre indicatif seulement, le calcul de la valeur estimative de 75 \$ en intérêts suppose ce qui suit :

- a. Un solde de fermeture quotidien de 4 300 \$ maintenu tout au long de la période de l'offre.
- b. Un taux d'intérêt promotionnel total de 5,50 % obtenu sur le solde de 4 300 \$ (le taux d'intérêt peut changer en tout temps, sans préavis; reportez-vous aux modalités de l'offre de taux d'intérêt promotionnel pour l'offre de taux d'intérêt actuelle).
- c. Un solde de 4 300 \$ maintenu pendant 120 jours.

Toute modification du taux d'intérêt, du solde ou de la durée du maintien dans le compte aura une incidence sur le montant des intérêts versés au compte.

Les intérêts sont calculés sur le solde de fermeture quotidien et versés le dernier jour ouvrable du mois. Les intérêts sont versés dans la même devise que le compte. Les taux d'intérêt sont calculés sur une base annuelle. Le taux d'intérêt promotionnel total est offert pour les soldes allant jusqu'à 1 000 000 \$. Les soldes supérieurs à 1 000 000 \$ pendant la période de l'offre et tous les soldes après la période de l'offre porteront intérêt au taux affiché dans toute succursale de BMO et en ligne à l'adresse bmo.com/taux.

3. Offre liée aux cartes de crédit :

Pour donner droit au taux de remise de 5 % offert en guise de prime de bienvenue dans le cadre de l'« offre liée à la carte de crédit », les demandes de carte MastercardMD* BMO RemisesMD doivent être reçues entre le **2 septembre 2022** et le **31 mai 2024**.

Le taux d'accumulation de 5 % s'applique aux achats admissibles jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (jusqu'à 500 \$ d'achats d'épicerie admissibles, jusqu'à 500 \$ de paiements de factures périodiques admissibles et jusqu'à 1 500 \$ de tout autre achat admissible, moins les remboursements et à l'exclusion des avances de fonds, des opérations en quasi-espèces, des frais d'intérêts, des frais et des rajustements de crédit ou de débit) pendant la période de l'offre de bienvenue, jusqu'à concurrence de 125 \$ en points de remise. comme suit :

- Achats d'épicerie : obtenez un taux de remise de 3 % sur la première tranche de 500 \$ des achats d'épicerie admissibles (chez les commerçants classés selon le code de catégorie de commerçant de Mastercard « épicerie et supermarchés » [CCC 5411]) par cycle de facturation et un taux de remise supplémentaire de 2 % en prime sur tous les achats d'épicerie combinés au cours des trois (3) premiers cycles de facturation jusqu'à concurrence de 500 \$ d'achats. Au total, vous pourriez obtenir jusqu'à 25 \$ en points de remise sur les achats d'épicerie admissibles pendant la période de l'offre de bienvenue.
- Paiements de factures périodiques : obtenez un taux de remise de 1 % sur la première tranche de 500 \$ des paiements de factures périodiques admissibles (définis comme des paiements effectués mensuellement ou de façon régulière et qui sont automatiquement prélevés par le commerçant dans votre compte de carte Mastercard BMO Remises) par cycle de facturation et un taux de remise supplémentaire de 4 % en prime sur tous les paiements de factures périodiques admissibles effectués au cours des trois (3) premiers cycles de facturation, jusqu'à concurrence de 500 \$ de paiements. Vous n'avez pas droit à un taux de remise en prime sur les paiements de factures périodiques qui correspondent également à des achats d'épicerie, de transport en commun, d'essence ou de recharge pour véhicule électrique décrits ci-dessus (classés selon un code de catégorie de commerçant de Mastercard) et qui sont assujettis aux règles de plafonnement du taux de remise en prime pour les achats admissibles d'épicerie, de transport en commun ou d'essence et de recharge pour véhicule électrique. Au total, vous pourriez obtenir jusqu'à 25 \$ en points de remise en effectuant des paiements de factures périodiques admissibles pendant la période de l'offre de bienvenue.
- Tous les autres achats : obtenez un taux de remise de 0,5 % sur vos achats et un taux de remise supplémentaire de 4,5 % en prime au cours des trois (3) premiers cycles de facturation, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ d'achats. Au total, vous pourriez obtenir jusqu'à 75 \$ en points de remise sur les achats admissibles.
- L'offre de taux de remise de 5 % est réservée aux nouveaux titulaires d'une carte Mastercard BMO Remises; les titulaires actuels et les anciens titulaires qui rétablissent un compte fermé, font un transfert de produit ou ouvrent un nouveau compte n'y sont pas admissibles. Limite d'une offre de prime par compte. Si vous annulez votre carte dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture de votre compte, tous les points de remise obtenus pendant cette période seront annulés. Cette offre peut être retirée ou modifiée sans préavis.

L'offre est assujettie aux modalités du programme de remise en espèces et du Contrat du titulaire de carte Mastercard BMO.

Offre groupée

Pour que vous soyez admissible à l'**offre groupée**, ces conditions doivent être réunies :

1. Être admissible à l'**offre liée au compte de chèques pour étudiants**;

ET

2. Les demandes de carte Mastercard BMO Remises pour étudiants ou de carte Mastercard BMO AIR MILES pour étudiants doivent être reçues entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2024 et être approuvées au plus tard le 31 mai 2024

Autres modalités

Limite d'une offre groupée par client. Si vous vous inscrivez à plusieurs programmes ou que vous demandez plusieurs cartes de crédit admissibles au cours de la période de l'offre, vous ne pourrez bénéficier que d'une seule offre groupée. Les clients qui sont cotitulaires d'un compte faisant partie d'un programme admissible ou qui ouvrent un compte conjoint sont admissibles à une offre groupée et seul le client titulaire du compte de chèques principal** peut obtenir la prime.

*L'offre liée à la pizza sera présentée sous forme de codes promotionnels ayant une durée de validité de 30 jours. Le code promotionnel sera envoyé à l'adresse courriel que vous avez indiquée et vous recevrez un code promotionnel par mois pendant six mois à compter de **février 2025**. Le code promotionnel unique est valide une seule fois; aucune substitution. Limite d'un (1) code promotionnel par invité, par commande. Le code promotionnel ne peut être utilisé qu'en ligne. La pizza DOIT être commandée en ligne et DOIT être récupérée sur place. Ne s'applique pas à la livraison.*

Le code promotionnel n'est valable que pour une grande pizza avec une seule garniture. L'offre ne peut être combinée à aucune autre offre ni à aucun autre rabais. Ce code n'a aucune valeur marchande. Des frais sont exigés pour les articles supplémentaires. Les taxes applicables sont en sus. En vigueur dans les restaurants participants au Canada seulement. Des frais supplémentaires peuvent être exigés pour les garnitures de premier choix, certaines sauces, le fromage supplémentaire et certains types de pizzas, notamment les pizzas Pan façonnées à la main, les pizzas Croustimince, les pizzas sans gluten et les pizzas Festin.

La valeur au détail de 98,88 \$, à l'exclusion des taxes, pour une grande pizza avec une garniture par mois pendant six mois, est calculée en fonction du prix national de 16,48 \$ par pizza communiqué par Domino's.

Votre compte de chèques doit être ouvert, lié à un programme admissible et en règle (il ne doit pas, par exemple, présenter de découvert non autorisé ou être considéré en souffrance) au moment du versement de la prime. Si vous passez à un programme autre qu'un programme admissible, vous ne serez plus admissible à l'offre liée au compte de chèques pour étudiants. Le compte de chèques doit demeurer ouvert et associé à un programme admissible jusqu'au **30 avril 2025**. Les clients qui ferment leur compte de chèques ou passent à un programme autre qu'un programme admissible avant le **30 avril 2025** ne seront plus admissibles à la prime. Si vous fermez le compte de chèques ou passez à un programme autre qu'un programme admissible et que la prime a été versée, nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de retirer la totalité de la prime du compte de chèques ou de vous envoyer une facture pour tout montant en suspens.

Cette offre liée au compte de chèques ne peut être combinée à aucune autre offre ou promotion ni à aucun autre programme de services bancaires à frais réduits qui n'est pas explicitement inclus ci-dessus. Nous pouvons modifier, prolonger ou retirer l'offre liée au compte de chèques en tout temps, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de suspendre, de limiter ou de révoquer l'offre liée au compte de chèques ou d'y rendre un client non admissible si nous soupçonnons que le client en question a manipulé l'offre ou en a abusé, ou encore qu'il a contrevenu à son équité, à son intégrité ou à son déroulement. Le compte de chèques principal** est celui que vous désignez pour le prélèvement des frais liés à votre programme de services bancaires, par exemple les frais mensuels du programme et les frais de transaction.

Le compte de carte de crédit doit être en règle au moment de la réception et de l'utilisation du code de bon. Les titulaires actuels d'une carte de crédit BMO qui passent à ce produit au cours de la période de l'offre ne sont pas admissibles à l'offre. Si vous annulez votre carte dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'ouverture de votre compte, la prime de bienvenue sera annulée. Cette offre peut être retirée ou modifiée sans préavis.

Confidentialité

Les communications par courriel concernant l'offre Domino's seront gérées par notre partenaire, ARM Marketing Inc., qui utilisera vos renseignements exclusivement aux fins du traitement de l'offre. Pour prendre connaissance du Code de confidentialité de BMO, consultez la page bmo.com/confidentialite.

En acceptant cette offre, vous reconnaissez avoir lu et accepté les présentes modalités et vous consentez à être lié par celles-ci. Tout avis émis par BMO concernant cette offre est réputé transmis le jour où il est publié sur le site Web de la Banque.



* L'adresse courriel que vous fournissez peut être utilisée par BMO pour vous envoyer de futures offres adaptées à vos besoins en matière de services bancaires. Pour prendre connaissance du Code de confidentialité de BMO, consultez la page bmo.com/confidentialite.

** Le compte de chèques principal est celui que vous désignez pour le prélèvement des frais liés à votre programme de services bancaires, par exemple les frais mensuels du programme et les frais de transaction.

^{MD†} Marque déposée/de commerce d'AM Royalties Limited Partnership, employée en vertu d'une licence par AIR MILES Loyalty Inc. et la Banque de Montréal.

^{MD§} Virement Interac est une marque de commerce déposée d'Interac Inc., utilisée sous licence.

^{MD*} Mastercard est une marque déposée, et le logo formé de deux cercles imbriqués est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Utilisées sous licence.

^{MD} BMO est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.